



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>20/10/2016</b>	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le	N° d'enregistrement <b>16P0175</b>
--	---	---------------------------------------

### 1. Intitulé du projet

**CONSTRUCTION DU NOUVEAU COMMISSARIAT DE POLICE DE SAINT DENIS ET DU LABORATOIRE PARISIEN DE L'INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE**

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne    
 habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
RUBRIQUE 36	Construction de deux bâtiments sur une même parcelle créant une surface plancher totale de 10 637m <sup>2</sup> sur un terrain d'assiette de 0,5 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

Construction de deux bâtiments distincts sur une même parcelle libre de toute construction :

- Un commissariat en R+2 sur un niveau de stationnement en sous sol, comprenant principalement des bureaux, cellules de gardes à vue, et autres locaux spécifiques à un commissariat.
- L'Institut National de la Police Scientifique (ci après noté INPS) en R+4 sur un niveau de stationnement en sous sol, abritant principalement des bureaux et des laboratoires de recherches.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif le regroupement du laboratoire parisien de l'Institut National de la Police Scientifique (I.N.P.S.) et le relogement du Commissariat de Sécurité Publique de Saint-Denis (93) sur un site commun sis au 10-12 avenue Jean Moulin à Saint-Denis (93200).

Ces entités permettront d'améliorer la sécurité du quartier pour les habitants, tout en offrant de meilleures conditions de travail aux fonctionnaires de Police et au personnel du Laboratoire de Police Scientifique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Nous avons prévu de mettre en place une grue à tour au centre du (futur) parking, il sera ainsi possible de réaliser en phases alternées les parois et les planchers des deux bâtiments simultanément.

Pendant que les planchers se réalisent sur un niveau pour l'un des bâtiments, nous construisons, en même temps, les parois verticales et façades de l'autre bâtiment, ce qui nous offre la possibilité de réaliser le commissariat et l'INPS en 24 mois de travaux. En première approche, nous avons considéré que la nappe pouvait monter au-dessus du niveau bas du sous-sol et que celui-ci était à protéger contre les venues d'eaux pour le rendre non inondable. Il sera donc réalisé une dalle de reprise des sous pressions avec protection par application d'un revêtement d'imperméabilisation du type minéralisation.

Du fait de l'encombrement très réduit des aires de stockage des matériaux, il sera privilégié la préfabrication des planchers (pré-dalles) et de la plupart des murs (pré-murs). Leur pose en "flux tendu" permet d'optimiser les zones limitées de stockage que nous offre le site.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La partie commissariat aura un effectif de 197 fonctionnaires répartis par roulement 24/24h et 7/7j, et permettra au RDC via un parvis ouvert sur l'avenue Jean Moulin l'accueil d'un effectif public d'une trentaine de personnes. Un stationnement pour 9 Véhicules de services (6 véhicules légers et 3 fourgons) est prévu dans la cour de service à ciel ouvert, tandis qu'au sous sol, 16 véhicules de service (véhicules légers et fourgons) ainsi que 51 véhicules personnels (véhicules légers) pourront stationner.

Le laboratoire de l'Institut National de Police Scientifique a un effectif de 195 personnes, et n'accueillera pas d'effectif public. C'est un fonctionnement de type bureau et laboratoires de recherches, avec un usage principalement diurne.

Un dépôt minute pour 3 véhicules légers est prévue en RDC dans l'emprise de la parcelle, ainsi qu'une capacité de stationnement en sous sol de 40 véhicules légers et 6 deux roues pour le personnel.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un permis de construire.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface Plancher globale du projet	10 637m <sup>2</sup>
Surface Plancher du commissariat	3 345m <sup>2</sup>
Surface Plancher de l'INPS	7 292m <sup>2</sup>
Profondeur maximale de déblai	4m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

10-12 avenue Jean Moulin  
93200 SAINT DENIS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 02 ° 21 ' 52 " 82 Lat. 48 ° 56 ' 26 " 52

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Tissu urbain mixte soumis au plan local d'urbanisme de la ville de Saint Denis.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme de la ville de Saint Denis approuvé en date du 10/12/2015  
Secteur UM - Urbaine mixte

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Arrêté territorial 2013-1364 - Arrêté préfectoral de Seine Saint Denis du 13 mars 2000, le site du projet est situé dans l'emprise des secteurs affectés par le bruit des voies de transports terrestres classées bruyantes

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site situé dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone d'aléa FAIBLE vis à vis des risques de retrait gonflement des argiles d'après le BRGM (p9 du rapport géotechnique en annexe)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, cf analyse pollution des sols en annexe. Les analyses ne révèlent pas d'incompatibilité avec le projet. Une évacuation des terres excavées pour la construction sera prévue dans des filières ISDND pendant la phase chantier.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Saint Denis est incluse dans la zone de répartition des eaux de la nappe de l'Albien-Néocomien par arrêté préfectoral du 4 juillet 2005
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, situé à 1,65Km de la Zone de Protection Spéciale du Parc Départemental Georges Valbon et à 2,75Km de la Zone de Protection Spéciale du Parc Départemental de L'île Saint Denis, n'impacte pas le site Natura 2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est partiellement impacté par le périmètre de protection des façades et toitures de l'ancien siège de "L'Humanité" d'Oscar Niemeyer (protection des monuments historiques inscrits), sur l'angle sud-ouest de la parcelle - angle de l'avenue Jean Moulin et de la rue Georges Politzer. Le Dossier de Permis de Construire sera soumis à l'Architecte des Bâtiments de France.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des opérations de pompage en phase de terrassement et de fondations pourront être nécessaires selon l'étude géotechnique G1 (en annexe). Une mission complémentaire d'études géotechniques et hydrogéologiques va être menée afin de déterminer le cas échéant, les moyens de pompage et de rabattement de nappe les plus adaptés ainsi que les débits d'exhaures relatifs à ces opérations de pompage.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terrassement avec évacuation des terres en filière ISDND pour la création du niveau de sous-sol (déblais d'environ 4m de profondeur).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne présente pas d'intérêt écologique particulier.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La société TECHNIC FRANCE (dépôt de produits chimiques) est implantée sur la commune de Saint-Denis. C'est un établissement SEVESO, seuil bas, situé rue de la Montjoie, environ 4 km du site de l'opération. Le périmètre SEVESO n'affecte que la propre parcelle de l'établissement TECHNIC FRANCE concerné par ce risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone d'aléa FAIBLE vis à vis des risques de retrait gonflement des argiles d'après le BRGM (p.9 du rapport géotechnique en annexe) Le projet est situé dans une zone de risque fort de remontée de nappe phréatique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les équipements techniques du bâtiment sont regroupés dans des locaux situés en sous-sol ou en terrasse. Des traitements acoustiques seront prévus afin de respecter les exigences réglementaires du code de l'environnement, du code de la santé publique et le décret n°2006-1099 du 31/08/2006. La Police a pour règle lors des départs en intervention de ne pas faire usage des sirènes des véhicules de service dès la sortie du commissariat, usage si nécessaire aux carrefours. - Avenue Lénine, classée en catégorie 2 - Avenue Jean Moulin, classée en catégorie 4.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emissions lumineuses limitées à l'éclairage extérieur du site, a savoir celui des accès et cours de services du bâtiment.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parking en sous-sol de 107 places, deux groupes électrogène : extraction mécanique en toiture avec section de filtration. La partie INPS comporte également plusieurs sorbonnes de laboratoire, une salle de tir et un puits de tir dont les extracteurs seront pourvus de filtres à particules.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet principalement tertiaire rejette des EU / EP / EV dans le réseau selon les normes en vigueur. Les eaux des parkings seront traitées à l'aide d'un séparateur à hydrocarbure avant rejet.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'INPS produit des déchets liquides qui seront stockés sur place avant envoi vers des centres de traitement spécifiques. Il en sera de même pour les déchets de plomb liés à la salle de tir.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été conçu en tenant compte des spécificités du site, aussi bien architecturales que paysagères. (cf annexe 12 : notice architecturale) Par ailleurs, la DRAC Ile de France a délivré un courrier précisant qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction du dossier (cf annexe 13).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet du futur Commissariat de Police et du Laboratoire parisien de l'INPS entre dans une démarche environnementale HQE sans certification. Les matériaux mis en oeuvre limiteront l'impact sanitaire. Une charte de chantier à faible nuisance sera établie en phase de travaux. Toutes les mesures de protection acoustique seront prises pour parer les émissions de bruits pouvant provenir du fonctionnement du Laboratoire (puits de tir, salle de tir) ou du Commissariat (Zone de sûreté). Tous rejets seront traités et déchets stockés avant évacuation en centre de traitement.

0103 100 0 5

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 6 : (§6.1 ressources) Etude géotechnique initiale G1
- Annexe 7 : (§5.2) Plan des dissolutions de gypse antéludien de la ville de Saint Denis
- Annexe 8 : (§5.2) Carte des aléas du plan de prévention des risques d'inondation par débordement direct de la Seine au niveau de la ville de Saint Denis
- Annexe 09 : (§5.2) Diagnostic pollution initial
- Annexe 10 : (§5.2) Diagnostic pollution complémentaire
- Annexe 11 : (§6.1 Commodités de voisinage) Notice acoustique du projet en phase APS
- Annexe 12 : (§6.1 Patrimoine/Cadre de vie/Population) Notice architecturale
- Annexe 13 : (§6.1 Patrimoine/Cadre de vie/Population) Courrier DRAC IDF du 25/02/2015

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

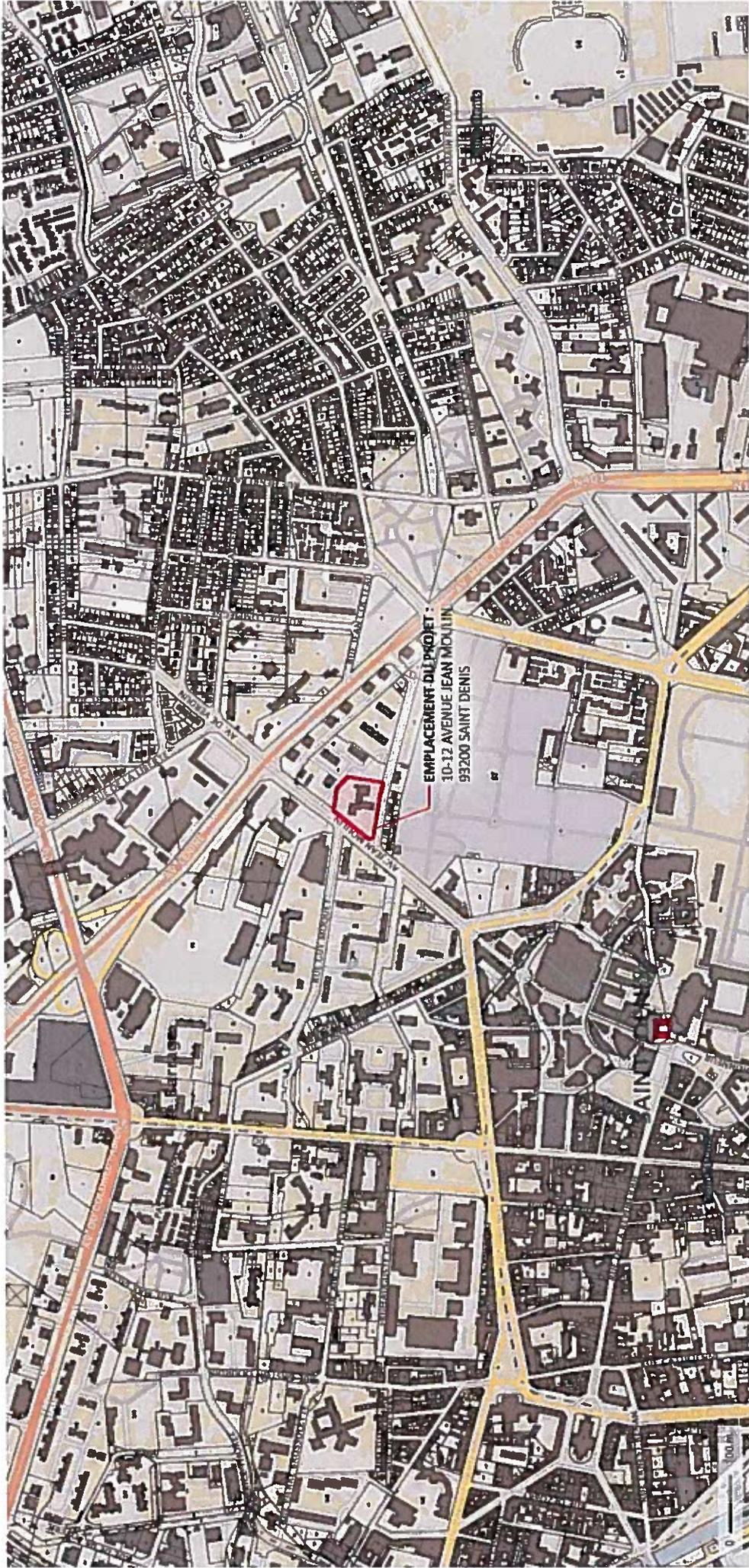
le,

20 OCT. 2016

Signature

Le Chef du Service des Affaires Immobilières

  
Gérard PARDINI



PC / INPS



AXE - 2

06/10/2016

COMMISSARIAT CENTRAL ET INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE  
SAINT DENIS  
PLAN DE SITUATION

SAINT-DENIS - FRANCE



AMÉLIER & ASSOCIÉS

ARCHITECTES  
25012 Paris  
Tel : +33 (0)1 55 17 17 19





PHOTO A [VUE LOINTAINE]

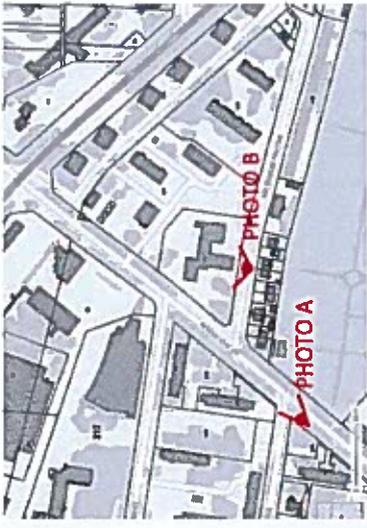


PHOTO B [VUE PROCHE]



06/10/2016

NATIONAL POLICE



COMMISSARIAT CENTRAL ET INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE  
 SAINT DENIS  
 PHOTOGRAPHIES DU SITE

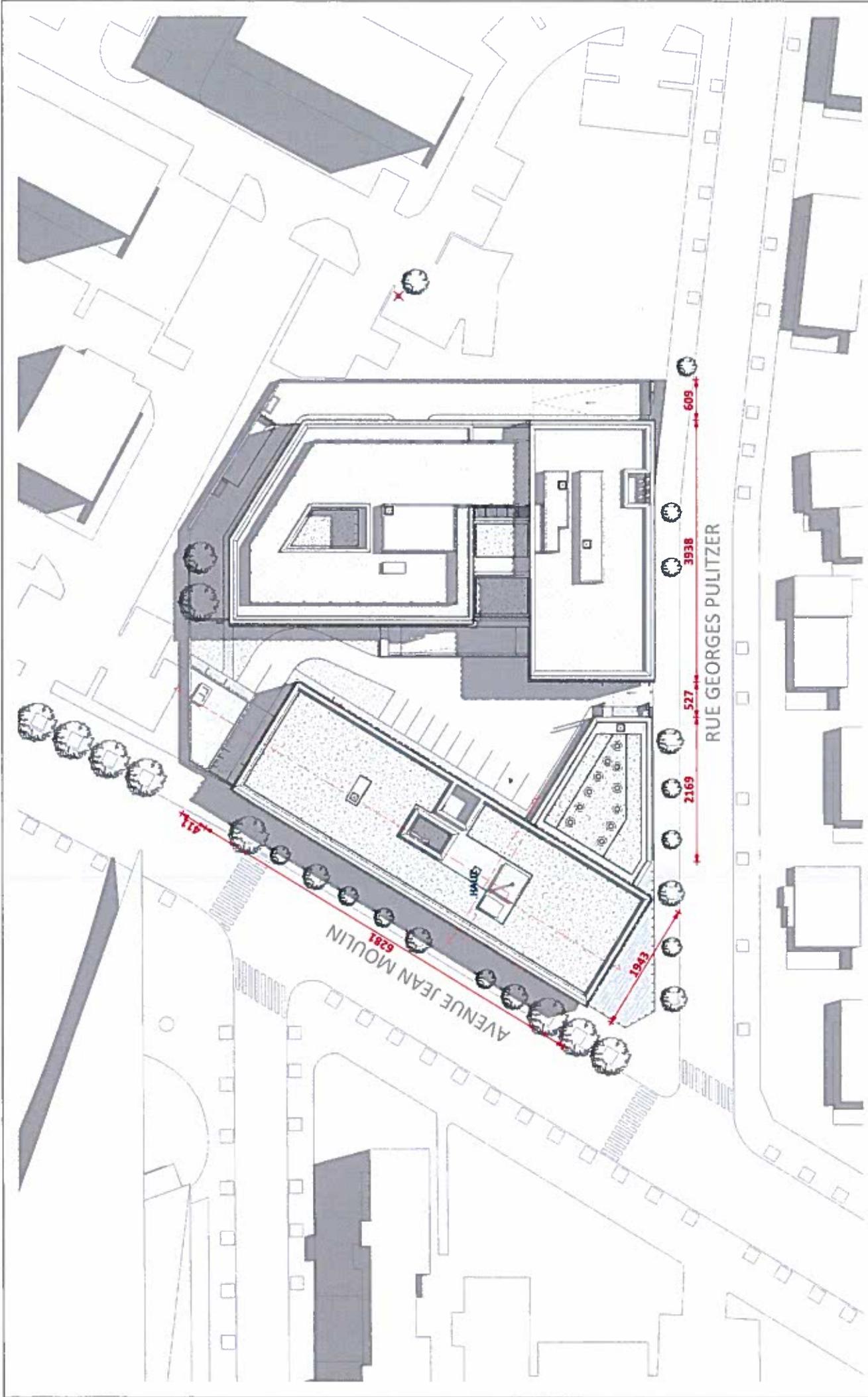
PC / INPS



AXE - 3

AMÉLIER & ASSOCIÉS  
 ARCHITECTES  
 8 Impasse Duport  
 75012 Paris  
 Tél : +33 1 53 17 17 19





PC / INPS  
 AXE - 4



1 : 500

06/10/2016

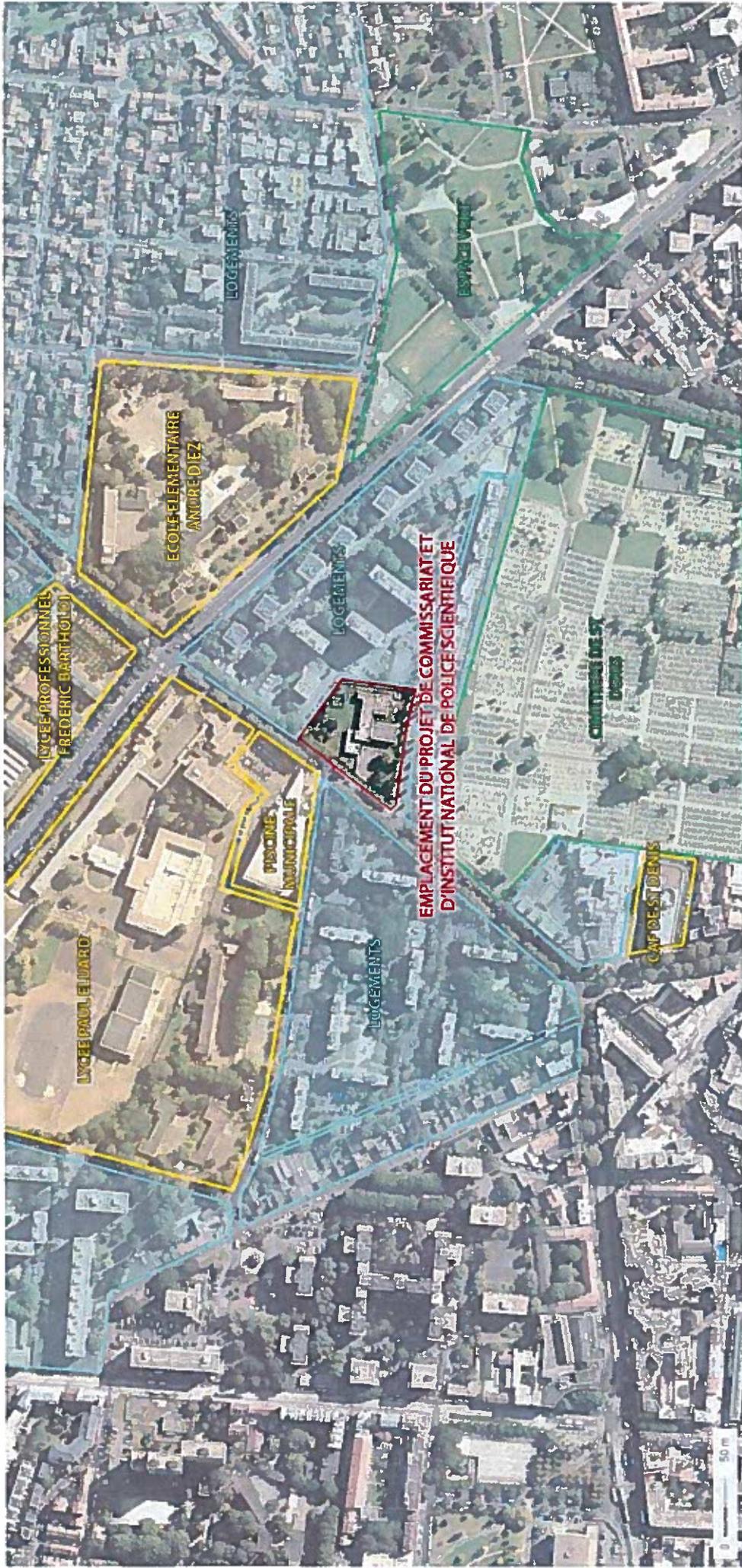
COMMISSARIAT CENTRAL ET INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE  
 SAINT DENIS  
 PLAN DU PROJET



BUREAU D'ARCHITECTURE  
 AMÉLIER DURUIS  
 ARCHITECTES

© Imprimerie Dupiret  
 75012 Paris  
 Tél : +33 1 53 17 17 16





- EQUIPEMENT
- LOGEMENTS
- ESPACE VERT
- EMLACEMENT DU PROJET



09/10/2016  
**COMMISSARIAT CENTRAL ET INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE**  
**SAINT DENIS**  
 PLAN DES ABORDS DU PROJET





AMELLER & ASSOCIES  
 8 Impasse Daumet  
 75012 Paris  
 Tel : +33 1 53 17 17 19

